

Département du **BAS-RHIN**  
Canton de **SAVERNE**  
Arrondissement de **MOLSHEIM**  
Conseillers élus : 15  
Conseillers en fonction : 15  
Conseillers présents : 11

**COMMUNE  
DE  
TRAENHEIM**

**DÉLIBÉRATION DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 15 décembre 2025 à 20h00  
Convocation remise le 11 décembre 2025

Sous la présidence de M. Gérard STROHMENGER, Maire

**Membres présents :**

Mmes Viviane FRITSCH-TREBUS, Sabrina LEHN, Heike ROTHGERBER  
MM. David WETTERWALD, Arnaud MERLIN, Joël REISZ, Jean-Yves STOLLESTEINER,  
Frédéric BASTIAN, Jean-Renaud KLEIN, Cyrille MEYER

**Membres absents excusés :** Constance COUTURE, Nathan MULLER, Jean DREYFUSS

**Membres absents non excusés :** Nathalie WOLFF

**Délégations de pouvoir : 3**

**Secrétaire de séance :** Jean-Renaud KLEIN

**N° 1 : DÉCISION MODIFICATIVE N°4**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,  
Vu le budget prévisionnel de la commune,  
Considérant la requalification de l'arrêt maladie de Mme Marie-Josée SCHULER qui est passé  
d'un congé longue maladie à un congé longue durée au mois de septembre 2025,  
Considérant, de ce fait, qu'elle bénéficie d'une rémunération à plein traitement pendant 3 ans  
à compter du 16/07/2024,  
Considérant la nécessité d'abonder le chapitre 012 – charges de personnel pour pouvoir  
effectuer le paiement des charges sociales pour le mois de décembre 2025 ainsi que des  
factures liées à la médecine du travail,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante  
du budget de l'exercice 2025 :

Section	Dépenses			Recettes		
	Chapitre/ Opération	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
	Op.160	Compte 2158 Autres installations	-3 500 €			
TOTAL =			-3 500 €	21	Virement de la section de fonctionnement	-3 500 €
Section	Dépenses			Recettes		
	Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
	12	Charges de personnel et frais assimilés	Compte 6453 +3 200 € Compte 6475 + 300 €		EGALITÉ	
	23	Virement de la section de fonctionnement	-3 500 €			

Vote « Pour » : 14

Vote « Abstention » : 0

Vote « Contre » : 0

**DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE**  
 en vertu de sa transmission à la Sous-Préfecture le 16/12/2025  
 et de son affichage le 16/12/2025

Le Maire  
 Gérard STROHMEGER

